

## PROCES VERBAL

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MARDI 24 JUIN 2025

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25/06/2024
- Rapport moral et d'activité 2024
- Rapport financier 2024 et rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2024
- Budget prévisionnel 2025
- Perspectives et orientations
- Grille Tarifaire
- Questions diverses

#### Etaient présents :

- Liste jointe
- Pouvoirs représentés joints

M. LACRAMPE, Président, ouvre la séance à 17h00 et remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

#### I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25/06/2024

Le Président propose aux adhérents le passage au vote afin d'approuver le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale.

*L'Assemblée Générale réunie le 24/06/2025 approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25/06/2024 à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.*

#### II. RAPPORT MORAL 2024

Le Président relate les faits marquants de l'année 2024, parmi lesquels :

- *L'engagement du service dans la démarche de certification SPEC 2217 comprenant :*
  - L'accompagnement d'une qualitiennne du cabinet INSITU (2 fois / mois)
  - Le travail de l'ensemble de l'équipe sur une année et demie
  - L'élaboration d'une quarantaine de procédures internes
  - La réalisation d'un audit blanc au mois de mars 2025 et de l'audit final les 17 et 18/04/2025 avec l'organisme Qualipole
  - L'obtention de la certification Niveau 1 pour la période du 13/05/2025 au 12/05/2027.

Le Président félicite, au nom du Conseil d'Administration, l'ensemble de l'équipe pour son engagement déterminé et son précieux dans cette démarche de certification.

- *L'obtention du renouvellement de notre agrément obtenu le 26/11/2024 pour une durée de 5 ans.*
- *Les embauches et départs pour l'année 2024 :*

Au mois de janvier 2024, le service a recruté un Technicien Hygiène et Sécurité et un Médecin collaborateur à temps plein pour pourvoir aux remplacements à terme des Drs Michèle ZIMNY et Dominique LAROCHE partis respectivement à la retraite en février et mai 2024.

Le service a également recruté une Infirmière en Santé au Travail (octobre 2024) dans le cadre d'un remplacement maternité.

### III. RAPPORT D'ACTIVITE 2024 :

A la suite du rapport moral du Président, la Directrice Mme MOUNICA, présente le rapport d'activité du service pour l'année 2024.

#### *Au niveau de l'équipe*

Sur 2024, le service compte une équipe de 10 personnes :

- 1 médecin du travail
- 1 médecin collaborateur
- 2 infirmières en Santé au Travail
- 1 Technicien Hygiène et Sécurité
- 1 ergonome (en poste partagé avec le service d'Oloron)
- 3 assistantes médicales
- 1 directrice

En parallèle, le SPSTI d'Orthez a développé ses partenariats et mis en place plusieurs conventions avec :

- Une psychologue du travail (cabinet AMETIS)
- Les conseillères de CAP EMPLOI
- Les assistantes sociales de la CARSAT

Des permanences sont organisées directement dans les locaux facilitant ainsi l'accès à ces services pour les salariés bénéficiaires.

#### *Au niveau de l'activité et de l'organisation du service :*

Pour 2024, l'équipe du service d'Orthez a accompagné :

- 961 entreprises pour 8251 salariés, réparties sur 97 communes dans les cantons d'Orthez, Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn, Navarrenx, Arthez-de-Béarn.
- Essentiellement des petites entreprises (80% des adhérents sont des entreprises de 1 à 9 salariés).

Les secteurs particulièrement représentés sont ceux du service, commerce, sanitaire et social et industrie.

La structure a comptabilisé 110 adhésions (278 salariés) contre 70 radiations (143 salariés) en 2024.

Au niveau de l'offre de service, Mme MOUNICA, Directrice rappelle que chaque SPSTI (Service de Prévention et de Santé au Travail) doit obligatoirement proposer, à minima, une offre socle de service comprenant :

- Le suivi de l'état de santé des travailleurs
- La Prévention des risques professionnels
- La Prévention de la Désinsertion Professionnelle

En parallèle, existe deux autres offres possibles :

- Une offre spécifique pour les indépendants
- Une offre complémentaire : le SPSTI d'Orthez a intégré les formations Sauveteurs Secouristes du Travail dans cette offre complémentaire.

Sur 2024 et concernant l'activité du service d'Orthez :

→ Au niveau du suivi individuel de l'état de santé :

Le nombre de visites médicales reste quasi identiques à 2023 avec une prédominance des visites d'embauche et périodiques (rendues possibles grâce à l'embauche d'une seconde infirmière en 2023)

30% des visites sont des visites « complexes », pré-reprise/reprise/à la demande.

Les inaptitudes ont légèrement augmenté par rapport à 2023 (111 inaptitudes en 2024 contre 95 en 2023) avec pour causes essentielles les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) et les Risques Psycho-sociaux (RPS).

Les secteurs les plus impactés sont ceux de la santé humaine et action sociale, du commerce (en particulier alimentaire) et du bâtiment.

→ Au niveau des Actions en Milieu de Travail :

Matthieu Labourdette, Technicien Hygiène et Sécurité, présente dans le détail les actions réalisées sur le terrain pour l'année 2024.

Une véritable dynamique de prévention est présente au sein du service, qui maintient un niveau d'activité auprès de ses adhérents plus que satisfaisant avec des actions variées :

- 234 entreprises ont bénéficié d'une Action en milieu de travail pour 450 interventions et 580 actions enregistrées
- 135 études de poste réalisées
- 63 participations aux CSSCT
- 133 fiches entreprises réalisées ou mises à jour
- 1 métrologie

Le service a également réalisé des actions de sensibilisations auprès de ses adhérents : prévention des Risques Psycho Sociaux (19 personnes), sensibilisation sur les troubles musculo squelettiques (39 personnes) réunion maintien en emploi dans le cadre de la SFEPPH (semaine européenne pour

l'emploi des personnes handicapées) (6 personnes), accompagnement au document unique (12 personnes).

Des formations Sauveteurs Secouristes du Travail ont également été données sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024 (34 personnes formées sur 2024)

→ Au niveau de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle :

Nadine PAILHASSAR, Référente Maintien en Emploi, présente à l'assemblée, la composition et le bilan d'activité 2024 de la cellule.

Cette cellule se regroupe 2 fois/mois et a permis d'accompagner 106 personnes en 2024 (contre 72 personnes en 2023).

Les objectifs 2025 sont les suivants :

- Etoffer le répertoire des partenaires
- Améliorer le retour des suivis à 1 an

En parallèle, le service a également travaillé sur :

→ Son projet de service pour la période 2023-2027, validé lors du Conseil d'Administration du 07/12/2023.

Les thématiques et les actions réalisées sur 2024 sont présentées à l'assemblée : Culture de Prévention et Document unique d'évaluation des risques, Prévention de la Désinsertion Professionnelle, Prévention des risques psychosociaux, Favoriser la prévention des TMS, Mieux accompagner les indépendants en cas de difficultés de santé, la Certification.

→ La certification niveau 1

→ L'amélioration continue : le service d'Orthez a mis en place différents moyens de recueillir la satisfaction des adhérents et salariés suivis, à savoir :

- L'ouverture d'un fichier « réclamation »
- La poursuite des enquêtes de satisfaction suite aux réunions de sensibilisation
- Le recueil de la satisfaction des salariés suivis dans la cellule maintien en emploi
- La mise ligne récente d'un questionnaire de satisfaction directement sur l'espace adhérent

→ Le développement de la communication auprès de ses adhérents

L'équipe se mobilise au quotidien pour communiquer auprès des adhérents sur l'offre de service du SPSTI (visites sur le terrain, mailings, invitations à des réunions de sensibilisation sur les missions du services, invitations aux Assemblées Générales...), mais force est de constater que la réponse n'est pas à la hauteur de nos attentes.

Suite à la dernière Assemblée générale et afin de communiquer davantage sur l'offre de service, selon le souhait exprimé par M. Georges MOUTET, Premier Président du SSTI d'Orthez lors de sa création et actuel adhérent, le service envoie un flyer spécifique à l'ensemble de ses adhérents sur l'activité annuelle.

Le Président clôture la synthèse des actions menées sur 2024, approuvée par les membres du conseil d'administration et commission de contrôle, en félicitant à nouveau l'ensemble de l'équipe pour le travail réalisé dans un contexte qui n'est pas forcément des plus faciles.

*Rapports moral et d'activité sont soumis au vote de l'assemblée et approuvés.*

#### IV. RAPPORT FINANCIER 2024 ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président invite Mme Lucie MARQUET du Cabinet d'Expertise Comptable IN EXTENSO à présenter le bilan 2024 du service.

Le chiffre d'affaires est en légère hausse sur 2024 tout en restant dans la même proportion que les années précédentes.

Les charges de fonctionnement sont en hausse (174 245€ en 2024 contre 132 691€ en 2023).

Cette augmentation était attendue et anticipée dans le budget prévisionnel du fait des charges supplémentaires suivantes par rapport au bilan 2023 :

- Loyers Orthez : + 6 500 €
- Loyers Salies (suite au déménagement) : + 2500 €
- Medtra Portail + Acompte Medtra 5 : + 8 000 €
- Certification + DPO : + 13 000 €
- Signalétique Orthez : + 2000 €
- Déplacements : +5 000€ (plus de déplacements en lien avec des formations des salariés)

Les salaires et charges ont également augmenté en 2024 (618 K€ contre 573 K€ en 2023) pour plusieurs raisons :

- Départ de Guillaume Biscar au mois de mai 2023, non remplacé pendant 7 mois, ayant permis d'économiser 20 000 € de salaires en 2023
- Chevauchement des médecins du travail sur le 1er semestre 2024 : recrutement supplémentaire du Dr Céline Hocheux / solde de tout compte du Dr Michèle Zimny au 28/02/2024 et du Dr Dominique Laroche au 31/05/2024.

L'exercice 2024 se solde en définitive par un résultat net positif de 39 180 €, en baisse cependant par rapport à ceux de 2023 et 2022.

Le commissaire aux comptes donne ensuite lecture de son rapport sur les comptes annuels et certifie la sincérité des comptes.

Le Président les remercie pour leur intervention respective.

*L'Assemblée Générale, après avoir entendu les comptes de l'exercice 2024 et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024, lesquels font apparaître un excédent de 39 180€.*

*L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2024 à la réserve générale et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.*

## V. LE BUDGET PREVISIONNEL 2025

Le Président donne la parole à Mme MOUNICA qui présente le budget prévisionnel 2025.

Au niveau des recettes :

Les chiffres restent quasi identiques aux résultats obtenus sur l'année 2024 avec des cotisations adhérents évaluées à 837 500€.

Les montants estimés pour les droits d'entrée, factures d'absences et produits financiers restent sensiblement identiques à 2024.

A cela s'ajoute 1 000€ comprenant la réalisation des formations SST (en baisse par rapport à 2024) et 5 500€ pour les remboursements de formations au personnel.

Au niveau des dépenses :

Les frais de fonctionnement sont évalués à la hausse pour 2025 par rapport à 2024, directement liés aux dépenses afférentes au passage à MEDTRA5, au changement du parc informatique, aux audits de certification (audit blanc et audit final) et à l'augmentation souhaitée des formations dispensées au personnel.

Les salaires et charges sont également augmentés du fait de remplacements prévus dans le cadre de congés maternité.

Le restant des dépenses est maîtrisé et reste sensiblement identique aux années précédentes.

L'assemblée n'ayant pas de question, le budget prévisionnel 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## VI. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

Mme MOUNICA présente à l'assemblée les orientations/objectifs pour l'année 2025 :

- L'obtention de la certification Niveau 1 (obtenu)
- Déploiement de Medtra5 (en cours, effectif en fin d'année 2025)
- Mise en conformité du tunnel de cotisation (abordé dans la partie suivante)
  
- Remplacements à pourvoir :

Dans un souci de transparence absolue, Le Président informe l'assemblée du départ soudain du seul médecin référent du service le 02/05/2025.

Au vu de cette situation, du fait de l'absence temporaire de de médecin du travail tuteur, le médecin collaborateur a également fait part de son souhait de quitter le service d'Orthez pour rejoindre un service de taille plus importante.

Dans ce contexte médical inédit, le service a pu compter sur le retour du Dr Zimny et le recrutement du Dr Chami (1 jour/semaine), tous deux en CDD jusqu'à la fin de l'année.

Face à cette situation, le Président et les administrateurs confirment leur volonté de poursuivre activement les recherches de médecin du travail déjà lancées afin de continuer à proposer une offre de service de proximité pour les adhérents.

Le sujet d'une éventuelle fusion, qui n'est bien évidemment pas à exclure, ne serait le cas échéant abordée qu'en dernier ressort, si d'ici la fin de l'année les démarches en cours pour trouver de nouveaux médecins échouaient.

- Développement de la partie réclamation /satisfaction
- Formation « Formateur Sauveteur Secouriste du Travail » pour une assistante. Formation obtenue, le Président félicite la concernée lors de l'assemblée.

## 6) TARIFICATION :

Avant d'aborder le sujet de la tarification, la Direction informe l'assemblée des éléments suivants :

- L'arrêté du 26/09/2024 est venu fixer un tunnel de cotisation pour l'ensemble des SPSTI pour un montant de 115.50€ (avec une marge de + ou - 20% = 92.40€ au minimum et 138.60€ au maximum)
- De ce fait, la cotisation per capita du service n'est plus en adéquation avec le tunnel de cotisation, notamment pour la tarification appliquée aux entreprises de 1 à 5 salariés (85 € actuellement).
- Cet élément a d'ailleurs été mentionné dans l'agrément du service délivré le 26/11/2024 qui nous demande expressément de veiller à faire évoluer le montant des cotisations.

Partant de ce contexte, la nouvelle grille tarifaire des prestations proposées par le SPSTI d'Orthez est présentée à l'Assemblée :

# GRILLE TARIFAIRE 2026

<b>Offre socle de services : Cotisation annuelle (adhérents)</b>	
<b>Cotisation par salarié</b>	<b>103 € HT par salarié</b>
<b>Embauche dans l'année</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Offre complémentaire (adhérents + indépendants volontaires)</b>	
Formation initiale SST	215 € HT par salarié
Formation MAC SST	108 € HT par salarié
<b>Offre spécifique : Cotisation annuelle (travailleurs indépendants volontaires)</b>	
Travailleur indépendant	<b>103 € HT</b>
<b>Absentéisme</b>	
Montant dû en cas de visite non-annulée 48 heures avant le rendez-vous (en 2023 : 588 absences non excusées = ½ des visites d'un temps plein) En 2024 : 621 absences, dont 424 non excusées	Actuellement : 30€ HT par visite non honorée
<b>Frais de dossier</b>	
Frais de dossier à l'adhésion	40€ HT

<b>Facturation des cas spécifiques : INTERIMAIRES ET ASSOCIATION D'INSERTION</b>
<b>103 € HT par salarié</b>

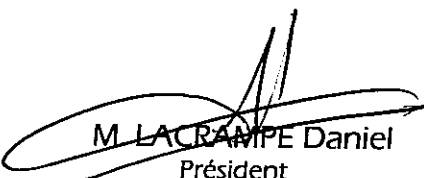
Le sujet fait l'objet de plusieurs échanges au sein de l'assemblée, notamment de la part de M. MOUTET, adhérent, qui s'interroge sur les véritables raisons de ce passage à une cotisation unique entraînant de ce fait une augmentation de celles du SSTI d'Orthez.

La Direction rappelle que :

- Conformément au décret du 26/09/2024, d'ailleurs normalement applicable dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2025 mais que nous avons souhaité différer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026, nous devons obligatoirement nous positionner dans ce tunnel de cotisation.
- Dans son principe, cette tarification unique est préconisée afin de respecter une équité de traitement des adhérents au sein de chaque service, tant sur le plan local que national.
- Ajoutons enfin que le service doit faire face à d'inéluctables et lourdes dépenses nouvelles (certification, informatique, protection des données...) qui nous auraient aussi amenés à faire évoluer notre tarification.

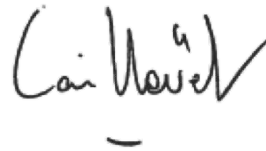
Après de nombreux échanges constructifs entre adhérents et membres du Conseil d'Administration la grille tarifaire est validée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'Assemblée n'ayant plus d'autres questions à poser, le Président clôture la séance à 19h00 en remerciant très sincèrement l'ensemble des membres présents.



M. LACRAMPE Daniel  
Président

M. CAILLOUET Gilles  
Président Délégué



Caillouet  
—